

FORMATION PIEGEUR AGREE

DECOUPEZ LE BULLETIN D'INSCRIPTION ET ENVOYEZ LE A LA FDSEA.

**EN UNE SEULE JOURNEE,
DEVENEZ « PIEGEUR AGREE »**

*« Protégeons nos élevages des attaques
de renards, des ragondins... »*

Le piégeage est le seul moyen légal et efficace
pour protéger élevages et cultures de certains
nuisibles.

En effet, toutes les espèces ne se chassent pas
et **les empoisonnements sont interdits.**

Pour piéger, **un agrément est nécessaire** et
les piégeurs agréés manquent.

**La FDSEA vous propose, en collaboration
avec la Fédération des Chasseurs, 2 sessions
de formation.**

**EN UNE SEULE JOURNEE, VOUS DEVIENDREZ
PIEGEUR !**

* * *

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION « PIEGEUR »

FDSEA Maison de l'Agriculture – BP 215
40004 – MONT DE MARSAN Cedex

NOM/PRENOM.....

Adresse.....

Code POSTAL..... VILLE.....

Tél.....Fax.....

E-mail.....

Je souhaite m'inscrire à la session (cocher la case) :

Mardi 7 décembre à **HORSARRIEU**

Jeudi 9 décembre à **ST PANDELON (Dax sud)**

Je m'engage à suivre la journée de formation et à verser
un chèque de 20€ (chèque joint). Coût du repas inclus.

Fait àle.....

Signature